



Déconfinement progressif : la MSA agit pour protéger la population et faciliter l'accès aux soins

Bobigny, 14 mai 2020

Depuis le lundi 11 mai, la MSA s'engage dans la levée progressive du confinement dans le respect le plus strict des impératifs sanitaires. En lien avec ses partenaires, la MSA veille à l'application de l'ensemble des mesures destinées à limiter la circulation du virus et protéger la population.

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA agit dans la mise en œuvre des protections nécessaires : respect de la distanciation sociale, gestes barrières, port de masques, etc.

En plus des réflexes simples à adopter au quotidien, la levée progressive du confinement s'appuie sur le repérage précoce des symptômes, la réalisation de tests de dépistage et l'isolement des personnes malades ainsi que des personnes ayant été en contact avec ces personnes malades.

Pour les personnes atteintes de symptômes du Covid-19, **la MSA prend en charge à 100 % le test prescrit par le médecin** à réaliser le plus rapidement possible dans le laboratoire spécialisé le plus proche.

Si le test est positif, le médecin enregistrera le dossier du patient dans une base spécifique appelée « Contact Covid ». Il y notera aussi, avec l'accord du patient, les coordonnées des personnes de son entourage familial, amical, professionnel qui ont été en contact rapproché avec lui jusqu'à deux jours avant le début des signes de la maladie.

244 professionnels de la MSA (médecins, infirmiers, préventeurs et cadres) sont principalement mis à la disposition des ARS pour appuyer leur lutte contre les foyers épidémiques les plus importants.

Pour limiter la propagation du virus Covid-19, la MSA a lancé le 11 mai un dispositif plus global « MSA en action » dans lequel s'inscrivent ces initiatives.

Pour plus d'informations : [consulter le site de la MSA](#)